

# Réunion du Conseil Municipal

## du 25 février 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 8 février 2019 à 19 heures 00 sous la Présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Nouveau lotissement : BP 2019, choix du nom, choix du Maître d'œuvre
- 2) Compte-rendu du conseil d'écoles
- 3) Choix de l'électricien logement perception
- 4) Groupement d'achat d'énergies SDEC 23
- 5) Questions diverses

Présents : MM. René BAILLOT, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes Christine BOUSSAGEON, Sandra CHARRIERE, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Maria DUSSAT, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Marie-Chantal SIMONNET.

Absent excusé : M. Yves DANCHAUD qui a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Absent : M. Serge SAINTIGNY

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Le compte rendu du 8 février 2019 est adopté à l'unanimité.

### **1) Nouveau lotissement : BP 2019, choix du nom, choix du Maître d'œuvre :**

Madame le Maire présente le budget primitif 2019 du lotissement qui s'équilibre à 647 143 € en fonctionnement et 646 143 € en investissement avec un emprunt prévisible de 215 381 €. Madame le Maire rappelle que ces budgets sont constitués en majorité d'écritures d'ordre.

Le budget primitif 2019 du lotissement est approuvé à l'unanimité.

Plusieurs propositions sont évoquées pour le nom de ce lotissement : chemin des Brejaud, La Voueize, Cambo, Les H, Chicago, La Barrière. Madame le Maire a demandé son avis à Madame Parouty, notre historienne locale. Une décision sera prise prochainement.

Deux bureaux d'études ont répondu pour la maîtrise d'œuvre :

- A2I : 17 990 € HT
- INFRAALIM : 18 200 € HT

A l'unanimité le bureau A2I est retenu.

### **2) Compte Rendu du conseil d'écoles :**

L'amicale des parents d'élèves a fait passer aux élèves ainsi qu'aux parents un questionnaire sur la restauration. Plusieurs remarques ont été formulées :

- traçabilité,
- indication des repas faits « maison » avec possibilité d'icônes,
- températures des plats,
- repas pas assez variés,
- le bruit.

La mise en place des soupes a été très appréciée

Une délégation de parents et d'élus rencontrera l'intendante du collège pour lui faire part du compte rendu et apporter quelques améliorations.

Les travaux programmés dans les WC sont reportés, une étude globale sera diligentée. Afin d'améliorer la température des plats, une solution sera étudiée avec l'aide de Madame Lambert du service d'hygiène du département.

Les maîtresses ont renouvelé leur demande de remettre en place un service d'aide aux devoirs réclamé par des familles. Madame le Maire a adressé un courrier à la Présidente des « Bambis » afin d'étudier la mise en place de ce service.

### **3) Choix de l'électricien logement perception :**

Trois devis ont été demandés :

- Concept élec ne pourra pas tenir les délais.
- Saccoton : 5 745 € HT
- Buchenet : 6 170,44 € H.T.

L'entreprise Saccoton est retenue à l'unanimité.

### **4) Groupement d'achat d'énergies SDEC 23 :**

Depuis 2016 la commune a adhéré au groupement d'achat d'énergies avec le SDEC 23. Cette convention est à nouveau mise en place par le SDEC Gironde par l'intermédiaire du SDEC départemental. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le SDEC 23 a envoyé un dossier de demande de DETR pour la mise en valeur de l'abbatiale et de ses jardins. Le montant estimé des travaux s'élève à 66 959 € TTC. Avec une DETR de 35% soit 13 000 €, une participation du SDEC de 6 000 €, il resterait à la charge de la commune la somme de 36 000 € HT.

Le conseil municipal accepte le principe à l'unanimité ; l'étude définitive fera l'objet de discussions avec le SDEC.

### **5) Questions diverses :**

➤ Grande Rue du Puy : les travaux se poursuivent normalement. Madame le Maire fait part du compte rendu de réunion avec les maîtres d'œuvre et une délégation d'élus :

\* Place de la Cueille : 2 solutions, soit installation d'une structure métallique avec plantes grimpantes soit enduit du pignon avec création d'une fresque.

\* Place du Puy : la rambarde sera posée sur le mur derrière la croix.

\* Habillage des pieds des candélabres en corten.

\* Problème des hirondelles : pourquoi ne pas tendre un filin entre les candélabres : on contactera les ornithologues pour avis.

\* La confection d'un escalier pour accéder aux terrasses est reportée.

➤ Fondation du Patrimoine : Monsieur Cholet propose une souscription privée pour aider aux financements des travaux de l'abbatiale. Pour un particulier la défiscalisation s'élève à 66% de sa participation. La commune verserait 6% des souscriptions à la Fondation qui participerait à hauteur de 6% du montant des travaux avec un maximum de 15 000 €. Cette opération pourrait faire l'objet d'une convention entre la Fondation, la commune et l'association CAP Chambon. A la charge de la commune : l'édition et la distribution des bulletins publicitaires ainsi que l'encaissement des fonds.

➤ La Communauté de communes Creuse Confluence souhaite installer des ombrières sur le parking de la maison de santé ainsi qu'une borne électrique. Pas d'objections.

Un élu demande le compte rendu des réunions de la communauté de communes.

➤ Proposition d'achat de l'ancien portail de la gendarmerie pour 100 € : 1 contre et 4 abstentions.

➤ Régie tennis : rapport moyen annuel 106 € : le Conseil, à l'unanimité, accepte la gratuité du cours.

➤ La JSC a demandé que le terrain de foot soit roulé. Devis du SIVOM : 240 €. Accepté à l'unanimité.

➤ Remplacement de la lice cassée route d'Evau Les Bains : devis 104 € l'une mais 195 € de port quelque soit le nombre de lices achetées. Les lices de 4 ml étant toutes abîmées, le Conseil décide de faire changer les 52 ml de lices.

➤ Bassins : une expertise a été diligentée en 2018. La limite de dépôt de plainte est fixée en août. La protection juridique sera contactée pour savoir si des travaux peuvent être engagés pendant la procédure. Une décision sera prise à la suite.

➤ Mail de Stéphane Bern : dans le cadre de la Fondation du Patrimoine, des prises en charge peuvent aider à la remise en état de bâtiments remarquables.

La séance est levée à 21H45.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Cécile CREUZON

Marie-Thérèse PIERRON